



Les États Généraux des Tauromachies passent en mode action

Après la consultation générale et la concertation, la FSTF est désormais en mesure d'agir.

Les quatre premiers CHANTIERS installés en octobre dernier à cet effet poursuivent leurs travaux.

Chantier 1 - règlement taurin municipal français

Chantier 2 - formation professionnelle et droits sociaux

Chantier 3 - Écotourisme taurin

Chantier 4 - Transmission communication jeunesse

Le premier à produire des conclusions est le CHANTIER 2 Formation et Droits Sociaux . Il présente aujourd'hui ses recommandations applicables en matière d'organisation de spectacles taurins.

Il s'agit d'informer les clubs taurins organisateurs notamment de novilladas sans picadors, becerradas, festivals, classes pratiques, tientas... en facilitant l'accès à la réglementation en particulier en matière sociale (contrat de travail, déclarations sociales et fiscales...).

Les organisateurs de spectacles taurins se doivent de mieux connaître l'ensemble des dispositions administratives, fiscales et sociales.

En agissant ainsi, nous protégeons nos associations, leurs responsables et les droits des professionnels.

La FSTF est à votre écoute, vous pouvez nous joindre à cette adresse mail dédiée :

FSTFavotreecoute@gmail.com